



Annnonce événementielle selon l'art. 53 RC

Procimmo Residential Lemanic Fund
(ISIN CH0107006550)

Morges, le 7 octobre 2024

Transformation du fonds Procimmo Residential Lemanic Fund (« PRLF ») en compartiment investisseurs de Procimmo Real Estate SICAV (« PRES »)

Sous réserve de l'approbation de la FINMA et de l'Assemblée générale de la SICAV, une transformation du fonds contractuel Procimmo Residential Lemanic Fund (« PRLF ») en compartiment investisseurs de Procimmo Real Estate SICAV, intitulé « Residential », est prévue pour janvier 2025 (Procimmo Real Estate SICAV - Residential).

Cette restructuration de fonds intervient dans le cadre du processus d'intégration de la fonction de direction de fonds au sein de Procimmo SA. Elle permettra notamment de gagner en efficacité et en flexibilité dans la gestion opérationnelle du fonds et de donner un droit de vote aux investisseurs.

Sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, une transformation des autres fonds contractuels sous gestion est également prévue. Procimmo Real Estate SICAV comprendra dès lors quatre compartiments investisseurs intitulés respectivement « Industrial » (anciennement PRES - Compartiment Swiss Commercial Fund), « Residential » (anciennement PRLF / Procimmo Residential Lemanic Fund), « Commercial PK» (anciennement P56 / Procimmo Swiss Commercial Fund 56) et « Residential PK» (anciennement I56 / Immobilier-CH pour Institutionnels 56J).

Ces transformations de fonds n'engendreront pas de coûts pour les investisseurs et leur octroieront un droit de vote. Les numéros ISIN, les « ticker symbols » de la bourse ainsi que la stratégie des fonds restent inchangés.

Procimmo SA restera gestionnaire de Procimmo Real Estate SICAV et assumera également la fonction de direction de fonds comme annoncé en avril dernier, sous réserve de l'autorisation de la FINMA.



Contacts

Solutions & Funds SA

Téléphone :

E-Mail :

Promenade de Castellane 4, 1110 Morges

+41 (0)22 365 20 70

fundprojects@solutionsandfunds.com